



## Achat bien en indivision

Par **Sulli**, le **03/01/2019** à **11:25**

Bonjour, le bien que je souhaite acheter est actuellement en indivision a 50/50 entre deux frères.

L'un des deux est prêt à me vendre sa part mais l'autre n'est apparemment pas certain de vouloir vendre. Dans le cas où je rachèterai la part d'un des deux qui est donc de 50% , quels sont mes possibilités de pouvoir acquérir l'autre moitié ? Y a-t-il des procédures qui me permettraient d'obtenir la vente et acquérir le bien a 100%? Et si oui lesquelles ?

Merci d'avance

Par **youris**, le **03/01/2019** à **17:14**

bonjour,

il faut savoir que lorsque un indivisaire veut vendre sa part dans le bien indivis, le ou les autres indivisaires disposent d'un droit de préemption.

selon l'article 545 du code civil, nul ne peut être contraint de céder sa propriété sauf pour cause d'utilité publique, donc ce que vous demandez est impossible.

le seul argument pour obtenir l'accord de l'autre indivisaire hésitant est dans le prix que vous proposerez.

salutations